

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 11 avril deux mille vingt cinq

L'an deux mil vingt-cinq le 11 avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jérôme GAUTHIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames DESCHAMPS -CASTAING –HURMIC
Messieurs : GAUTHIER — BOURON - DEYMIER - HOUGAS – PENOT - REYNAUD

Absents : Madame, PREVOT (excusée),
Monsieur, FIQUET

Procurations : Mme PREVOT pouvoir à Mme CASTAING,

Secrétaire de séance : Monsieur Penot.

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil du 14 février 2025
- Compte de gestion du budget de la commune 2024
- Vote du Compte administratif 2024
- Affectation des résultats
- Vote des taux d'imposition
- Provisions pour créances douteuses
- Vote des subventions
- Demande de subvention exceptionnelle (association)
- Fongibilité des crédits M 57
- Vote du budget primitif 2025
- Retour des commissions intercommunales
- Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 février 2025:

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal du conseil municipal du 14 février 2025.

Le vote est le suivant

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Approbation du Compte de Gestion exercice 2024 – Budget Communal

Monsieur Le Maire, présente le Compte de Gestion correspondant à l'exercice 2024 établi par la Trésorerie de La Réole qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des

comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le Compte de Gestion 2024 présenté par la Trésorerie de La Réole (document fourni par voie électronique).

Les résultats pour 2024 se décomposent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 902 857,46 €

- Recettes : 934 600,57 €

Excédent d'exploitation de clôture : 31 743.11 €

Excédent de fonctionnement 2024 reporté : 199 968.63 €

Résultat cumulé Excédent 231 711.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 135 027.82 €

- Recettes : 199 204.19 €

Excédent d'investissement de clôture : 64 176.37 €

- Déficit d'investissement 2024 reporté : - 103 097.80 €

Résultat cumulé :

- Déficit - 38 921.43 €

Résultat de clôture cumulé (Fonctionnement + investissement) :

- Excédent de 192 790.31 €

Les membres du conseil municipal,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler :

-1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

-3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- approuve le Compte de Gestion 2024

- autorise le Maire à signer tout document y afférent

Le conseil municipal adopte le Compte de Gestion 2024 à l'unanimité

Pour : 10

Contre : 0

Approbation du Compte Administratif exercice 2024 – Budget Communal

Monsieur HOUGAS, 1er adjoint présente le Compte Administratif correspondant à l'exercice 2024 qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 902 857.46 €

- Recettes : 934 600. €

Excédent d'exploitation de clôture : 31 743.11 €

Excédent de fonctionnement 2024 reporté : 199 968.63 €

Résultat cumulé Excédent de 231 711.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 135 027.82 €

- Recettes : 199 204.19 €

Excédent d'investissement de clôture : 64 176. 37 €

- Déficit d'investissement 2022 reporté : - 103 097. 80 €

Résultat cumulé Déficit de - 38921. 43 €

Résultat de clôture cumulé (Fonctionnement + investissement) :
- Excédent de 192 790.31 €

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle ne participe pas au vote
Le conseil municipal adopte le Compte Administratif 2024 à l'unanimité
Le vote est le suivant
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Affectation de résultat

Monsieur Le Maire indique qu'en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 issus du compte administratif. Le budget primitif qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal à cette même séance reprendra les affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2025.

Le conseil municipal adopte l'affectation de résultat 2024 à l'unanimité
Le vote est le suivant
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Vote des taxes pour 2024

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, compte tenu de l'évolution des bases d'impositions, décide de ne pas augmenter les taux des contributions directes pour l'année 2025. Les taux ainsi votés sont :

- Taxe foncière bâti (TFB) : 38,84 %
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : 107.66 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 16, 63 %

Le conseil municipal adopte le vote des taxes 2025 à l'unanimité
Le vote est le suivant
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Provisions pour créances douteuses

Monsieur Le Maire expose que les titres émis par la collectivité font l'objet de poursuites contentieuses auprès des redevables en cas de non-paiement.

Les sommes à recouvrer dans de telles circonstances sont qualifiées de "créances douteuses" et dans ce cas il est recommandé de constituer des provisions afin d'anticiper un éventuel impayé définitif qui pourrait aboutir en admission en non-valeur.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour "créances douteuses" (articles L2321-29°; R.2321-2 et R2321-3 du CGCT) .

Monsieur Le Maire propose de retenir une méthode progressive de provisionnement, c'est à dire provisionner un pourcentage croissant en fonction de l'année d'émission, comme indiqué ci-dessous.

Ancienneté de la créance Part de provisionnement

Créances année courante 0%

Créances émises en (n-1) 10%

Créances émises en (n-2) 20%

Créances émises en (n-3) 30%

Créances antérieures 50%

Cette méthode serait appliquée sauf pour les créances qualifiées de particulières en raison de leur montant, de leur situation de litige ou en procédure collective.

Les états des restes seront arrêtés au dernier trimestre de chaque année afin déterminer le volume de créances douteuses à provisionner.

La constitution des provisions, ou leur ajustement par une reprise au regard de celles constituées en (n-1), seront à comptabiliser courant novembre/décembre.

Le conseil municipal adopte le vote des provisions pour créances douteuses à l'unanimité

Le vote est le suivant

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Subventions aux associations pour 2025

nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention
ANCIENS COMABATTANTS	526,00
AVENIR PAILLETON	3 000,00
CABANE DES LOUPIOTS	250,00
CAC BIBLIOTHEQUE	1 000,00
FATAL COMPAGNIE	200,00
FOYER RURAL	1 300,00
GENERATION PAILLET	400,00
GYMNASTIQUE PAILLETONN	400,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	150,00
PAILLET EN SCENE	1 500,00
SOCIETE CHASSE	250,00
TENNIS CLUB ARTOLIE	300,00
CIE LALALOA	200,00
PEMBA Langoiran	100,00
Total	9 576.00

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, concernant le dépôt de dossiers de demande de subventions formulées par les associations.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer aux associations les subventions du tableau ci-dessus.

Le conseil municipal adopte le vote des subventions aux associations pour 2025 à l'unanimité

Le vote est le suivant

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Subventions exceptionnelles aux associations pour 2025

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande de subventions exceptionnelle de l'association "Avenir Pailleton" pour un coup de pouce dans le cadre du financement des déplacements de la coupe de France pour l'équipe séniors filles

Après délibération, les membres du conseil municipal proposent décident de verser la subvention exceptionnelle de 1300 € à l'Avenir Pailleton.

Le vote est le suivant

Pour :10

Contre :0

Abstentions :0

Fongibilité des crédits M 57

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Monsieur le maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil municipal

Article 1 - AUTORISE monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

Article 2 - PRÉCISE que Monsieur le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Le conseil municipal adopte le vote de la fongibilité des crédits M57 à l'unanimité

Le vote est le suivant

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget primitif 2025

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif Prévisionnel concernant l'exercice 2025, qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement : Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 1 107 680.16 €

Section d'investissement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 206 452,81€

Le Budget Primitif 2025 est adopté, au niveau des chapitres pour les deux sections fonctionnement et investissement à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Retour des commissions intercommunales :

PLUI : Monsieur le Maire expose la démarche de travail : une réunion par semaine pour les élus représentant la commune à la CDC.

La date buttoir est 2026 pour la validation. Le PLUI doit être voté en septembre 2025. Durant la deuxième quinzaine d'avril des documents devraient être communiqués aux mairies :

Un zonage

Des pré-cartes ' pour vérifier si les demandes qui ont été faites seront validées

Un règlement.

Informations et questions diverses :

Le contrat d'un agent n'a pas été renouvelé à l'issue de l'année de stage. Un contrat de deux mois a été signé pour un employé jusqu'au 7 juin. Un poste d'employé communal (agent technique) sera publié pour organiser un recrutement.

Terrain Bailli : le COL abandonne complètement, des pistes sont apparues mais aucune n'a eu de suite.

Un groupe d'étudiants de l'Ecole d'Architecture a été reçu par Monsieur le Maire et a fait à la Mairie de Rions une présentation de ses travaux d'observation de Paillet.

Fin du conseil à 20 heures

Le secrétaire de séance
André Pénot

Le Maire
Jérôme GAUTHIER

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 6 juin deux mil vingt cinq

L'an deux mil vingt-cinq le 6 juin à dix-huit heure, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jérôme GAUTHIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames CASTAING — HURMIC

Messieurs GAUTHIER – BOURON - DEYMIER– PENOT - REYNAUD

Absents : Monsieur FIQUET

Absents excusés : Mesdames DESCHAMPS- PROVOST ; Monsieur HOUGAS

Procurations : Madame DESCHAMPS donne procuration à Monsieur GAUTHIER

Madame PROVOST donne procuration à Madame CASTAING

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du précédent CM

Délibération 2025018 – délibération portant sur la création au tableau des effectifs de 2 emplois permanents d'Adjoints techniques principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à un avancement de grade

Délibération 2025019 – délibération portant sur la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à un recrutement

Délibération 2025020 – Délibération pour adhésion convention à l'offre de service de prévention

Délibération 2025021 – Délibération pour l'approbation du règlement intérieur du cimetière communal

Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2025 :

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2025

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : création au tableau des effectifs de 2 emplois permanents d'Adjoints techniques principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à un avancement de grade

Monsieur Le Maire expose la nécessité d'ouvrir deux postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe pour l'avancement de carrière des agents de cantine. Les postes actuels seront fermés quand les agents auront eu l'attributions de la promotion interne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à un recrutement

Monsieur Le Maire expose la nécessité d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe pour le recrutement d'un agent technique aux espaces verts. Le poste actuel sera fermé au recrutement de l'agent nommé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Convention d'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est dans l'obligation de fournir aux agents l'accès à la médecine du travail. Considérant qu'il y a pénurie de médecin du travail en Gironde et sur le territoire national. Monsieur le Maire propose d'adhérer au Centre de gestion de la Gironde à l'offre de service de prévention et santé au travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter l'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : l'approbation du règlement intérieur du cimetière communal

Le Maire explique au conseil municipal que le cimetière est dépourvu d'un règlement intérieur. Afin d'être en conformité avec la législation funéraire, ainsi que celles des bonnes pratiques et des modes d'inhumation, il est nécessaire de rédiger ce règlement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur proposer par Monsieur le Maire.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Informations et questions diverses :

Fin de séance à 19h00

Le secrétaire de séance
Fabienne HURMIC

Le Maire
Jérôme GAUTHIER

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 17 juillet deux mil vingt cinq

L'an deux mil vingt-cinq le 17 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jérôme GAUTHIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames CASTAING –HURMIC – DESCHAMPS
Messieurs : GAUTHIER — BOURON - DEYMIER– PENOT - REYNAUD

Absents : Madame PREVOT Monsieur FIQUET

Procurations : Madame PREVOT donne procuration à Madame CASTAING

Secrétaire de séance : Monsieur DEYMIER Mathias

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du précédent CM

Délibération 2025022 – Décision modificative CS
Délibération 2025023 – Suppression d'un poste d'adjoint au maire
Délibération 2025024 – Élection délégué SIELP
Délibération 2025025 – élection représentant SDEEG
Délibération 2025026 – Élection délégué aux commissions CDC
Délibération 2025027 – Cession d'un bâtiment communal
Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2025 :

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2025

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Décision modificative CS

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell		- 6 212.00
011 / 615231	Voiries	+ 1 212.00	
	Total	+ 1 212.00	- 6 212.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 722	Immobilisations corporelles		- 5 000.00
	Total	0.00	- 5 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint au maire

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal, que suite au décès de Monsieur HOUGAS 1er adjoint, et

Vues les dispositions de l'article L.2122-2 du code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire et qu'il est ainsi possible de décider de la suppression du poste d'un adjoint ;

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des volontaires pour occuper la fonction d'adjoint ;

Considérant qu'aucun membre du conseil municipal ne souhaite occuper la fonction d'adjoint, le corps municipal comptera 2 adjoints, nommé le 25 mai 2020, sans contrevenir au chiffre minimum de 1 adjoint imposé par l'article L.2122-1, et sans que ne soit atteint la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal fixé par l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la perte d'un adjoint a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur,

Madame HURMIC 1^{ère} adjointe
Monsieur REYNAUD 2^{ème} adjoint

Monsieur Le Maire propose, en conséquence, de supprimer un poste d'adjoint.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Élection représentant SIELP

Considérant que Madame CASTAING Annie a été élue Vice-présidente et que la fonction de représentants du SIELP, doit être pourvu,

Monsieur Le Maire propose, de voter pour les représentants du SIELP,
Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour ce poste,
Monsieur PENOT André devient titulaire et Monsieur BOURON Jean-Pierre se porte candidat en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Élection aux commissions CDC

Considérant que la fonction de délégué à la commission aménagement et urbanisme de la CDC que Monsieur HOUGAS Daniel occupait, doit être pourvu,

Monsieur Le Maire propose, de voter pour un représentant à la commission aménagement et urbanisme de la CDC,

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour ce poste,

Madame HURMIC Fabienne et Monsieur DEYMIER Mathias se portent candidats pour à la commission aménagement et urbanisme de la CDC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Élection représentant SDEEG

Considérant que la fonction de représentant du SDEEG que Monsieur HOUGAS Daniel occupait, doit être pourvu,

Monsieur Le Maire propose, de voter pour un représentant au SDEEG,

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour ce poste,

Monsieur REYNAUD Bernard se porte candidat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Cession d'un bâtiment communal

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande de Monsieur DE BARROS Sébastien pour l'achat du bâtiment cadastré C 731 situé 3 route de Lasserre à Paillet.

Une proposition est faite pour 70 000€.

Les membres du conseil municipal après délibération

- Valident la cession du bâtiment C 731 pour 70 000 €
- Chargent Monsieur Le Maire et l'autorisent à signer tous les actes nécessaires à cette cession foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter la cession du bâtiment C 371.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Informations et questions diverses :

5 retours sur les commissions intercommunales

Annie CASTAING fait un retour sur Pôle d'Accompagnement Citoyen, en termes de portage de repas, 100 personnes sont servies sur la CDC, il faudrait mettre l'accent sur la communication pour augmenter la visibilité du service. France Service est un peu victime de son succès, face à la difficulté de gérer les flux il est envisagé de mettre en place un système de prise de rendez-vous. Il est par ailleurs envisagé d'ouvrir une agence à PREIGNAC. Le PAC a aussi organisé des sorties famille cet été et a alloué des subventions à des associations locales (la Marisette, le Bartolie, Complement'air).

Fabienne HURMIC fait un retour sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Globalement le PDIPR a vu sa taille diminuer ces dernières années, de 350 km il est passé à 12 boucles locales. En 2025, 7 chemins sur les communes de Paillet et Lestiac ont fait l'objet de travaux. 13 000€ ont été dépensé sur le Pont Noir entre Paillet et Lestiac.

Madame Hurmic annonce qu'elle souhaite démissionner de son poste d'adjoint.

Fin de séance à 19h30

Le secrétaire de séance
Mathias DEYMIER

Le Maire
Jérôme GAUTHIER

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du Jeudi 9 octobre deux mille vingt cinq

L'an deux mille vingt-trois, le 9 octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Castaing, Deschamps,
MM. Gauthier, Bouron, Deymier, Pénot, Reynaud

Absents : Fabienne Hurmic, Arnaud Fiquet, Dominique Prévot

Secrétaire de séance : Madeleine Deschamps

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 juillet 2025
- Fermeture poste agent technique
- Admission en non-valeur
- Présentation du rapport SDEEG
- Modifications statut CDC
- Délimitation PDA (périmètre ABF)
- Approbation PLUI
- Vente terrain communal
- Changement de nom de rue
- Nom salle des fêtes

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2025

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2025

Fermeture poste agent technique

Un nouvel agent technique des espaces verts de la commune est en poste depuis le premier octobre 2025. Le poste d'adjoint technique de catégorie C est fermé.

Voté à l'unanimité.

Pour : 7 voix

Contre :

Abstentions :

Admission en non-valeur

Devant l'impossibilité de recouvrer une dette de cantine, datant de l'année 2019/2020, d'un montant de 364,50 euros, le 12 septembre 2025, le SGC La Réole a demandé à la commune d'effacer cette dette et de l'admettre en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus. Voté à l'unanimité

Pour : 7 voix

Contre :

Abstention :

Modifications statuts SDEEG

Modifiés déjà plusieurs fois les statuts du SDEEG (fournisseur d'électricité et de gaz en Gironde) doivent être à nouveau modifiés pour s'adapter aux observations formulées par la Préfecture de la Gironde et par la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle-Aquitaine.

Cette réforme statutaire répond à deux objectifs :

1. Distinguer l'exercice des compétences et des prestations de service du SDEEG
2. Modifier la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant afin de diminuer le nombre de délégués et ainsi d'améliorer la gouvernance du SDEEG.

Elle entrera en vigueur au renouvellement des instances du syndicat à la suite des élections municipales de mars 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal a voté à l'unanimité les modifications des statuts du SDEEG et autorise Mr Le Maire à signer les documents s'y référant.

Pour : 7

Contre :

Abstention :

Présentation du rapport SDEEG

Le conseil municipal a été informé du rapport d'activité 2024 du SDEEG

Modifications statuts CDC

Par la délibération du 25 juin 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Convergence Garonne a approuvé une modification de ses statuts.

Comme ce projet de modification des statuts doit recueillir l'accord des communes, il est demandé au Conseil municipal de Paillet de se prononcer sur les modifications suivantes.

1. Réorganisation des blocs de compétence
2. Mise en place d'un exercice différencié de la compétence Enfance-Jeunesse
3. Suppression de la compétence Éclairage public
4. Ajout du projet de soutien de la gendarmerie de Podensac-Cadillac
5. Suppression du projet ORTERRA
6. Modification des équipements
7. Ajout de la possibilité de groupement sans le besoin de la CDC

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CDC.

Pour : 7

Contre :

Abstention :

Délimitation PDA (périmètre délimité des abords ABF)

La loi relative à la liberté de construction aux abords des monuments historiques a modifié la définition et la gestion des abords des monuments historiques.

Dans ce périmètre l'autorisation de construire ou de modifier des bâtiments peut être refusée lorsque ces travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur des monuments historique ou de leurs abords.

La servitude AC1 (périmètre de 500m autour du bâtiment) aujourd'hui applicable, peut donc aujourd'hui être modifié en PDA délimitant ainsi les immeubles ou ensemble d'immeubles qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent.

Monsieur le Maire appelle à statuer sur la proposition de PDA transmise par l'architecte des Bâtiments de France, concernant notamment les abords de l'église de Paillet et figurant sur le plan annexé.

Voté à l'unanimité.

Pour : 7

Contre :

Abstention :

Approbation PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) est désormais arrêté. Il a été adopté lors de la séance du conseil communautaire le 10 septembre dernier. Il entre désormais dans la phase administrative de consultation. Les conseils municipaux des communes ont désormais 3 mois pour se prononcer sur le document. Les Personnes Publiques Associées (les services de l'État, la Chambre d'Agriculture...) seront ensuite consultées, enfin une enquête publique sera lancée afin que tous ceux qui le désirent puissent s'exprimer. Les zonages et les règlements adoptés seront ensuite applicables à l'issue de l'approbation par le conseil communautaire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de PLUI arrêté par la CDC, le 10 septembre 2025 et transmis au Conseil municipal. Il autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Accord avec ce projet, voté à l'unanimité.

Pour : 7

Contre :

Abstention :

Vente terrain communal

Mme Welsch propose d'acheter le terrain en bas de la Croix, 213 m², cadastré A459.

Le prix 426 euros correspond au prix du m² soit 2 euros.

Après délibération, le Conseil municipal vote cette cession foncière et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

Voté à l'unanimité

Pour : 7

Contre :

Abstention :

Changement de nom de rue

Pour faciliter la distribution du courrier La Poste n'accepte plus que le mot « rue » figure dans l'appellation d'une voie publique. Ainsi La « Grande rue » devient « rue de l'Ancien Port ».

De même la « Place du Foyer rural » devient la « Place de la Salle des fêtes ».

Le Conseil municipal valide ces changements de nom.

Voté à l'unanimité.

Pour : 7

Contre :

Abstention :

Le nouvel adressage réclamé par La Poste est en bonne voie. Il donnera lieu à de nouvelles plaques de numéro que les habitants viendront chercher à la mairie après avoir reçu un courrier les informant de ce nouveau dispositif.

Nom salle des fêtes

Certains membres du Conseil Municipal ont proposé que le nom de Monsieur Daniel Hougas (décédé en juin dernier après 11 ans au service de la Commune et notamment au service de la réalisation de la salle des fêtes) soit donné à la salle des fêtes.

L'installation d'une plaque donnera lieu à un événement solennisé.

Après délibération cette proposition a été votée.

Pour : 6

Contre :

Abstention : 1

Retour commissions intercommunales et communales

En ce qui concerne le SIAEPA

Lors de la dernière réunion, la commune de Langoiran a exprimé son désir de sortir du syndicat, ce qui n'est pas sans conséquence sur la marche du syndicat. Ce point sera abordé lors du prochain conseil municipal.

Questions Diverses

Les logements communautaires d'urgence ont été mis à la disposition de la Mission Locale pour des jeunes qui sont en remise d'adaptation. La durée de cette mise à disposition et les dates d'entrée des jeunes concernés, ne sont pas encore déterminées.

Fin du conseil 19h56

Le secrétaire de séance
Madeleine DESCHAMPS

Le Maire
Jérôme GAUTHIER

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du Jeudi 27 novembre deux mille vingt cinq

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Castaing, Deschamps,
MM. Gauthier, Bouron, Deymier, Pénot, Reynaud

Absents : Fabienne Hurmic, Arnaud Fiquet, Dominique Prévot

Secrétaire de séance : PÉNOT André

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 octobre 2025
- Mise en place de l'adressage
- Convention occupation local foyer rural
- Convention association pétanque
- Virement de crédit intérêts des emprunts
- Virement de crédit titres annulés – travaux de route
- Cession d'un terrain communal
- Présentation rapports SIAEPA, eau, assainissement collectif, non collectif

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2025

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2025

Sortie du SIAEPA de la commune de Langoiran

La commune de Langoiran a demandé à sortir di SIAEPA. Lors de la dernière réunion, l'ensemble des communes s'est prononcé contre cette sortie qui apparait comme injustifiée et mal préparée. Chaque commune doit se prononcer par vote sur la sortie de Langoiran du SIAEPA.

Voté à l'unanimité.

Pour : 7 voix

Contre :

Abstentions

Mise en place de l'adressage

Considérant que l'absence ou l'insuffisance d'adressage génère des difficultés pour les services publics, les habitants et les acteurs économiques,

Considérant que la commune souhaite mettre en œuvre un adressage complet, cohérent et conforme aux normes nationales en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide à l'unanimité la mise en place de l'adressage communal complet

Voté à l'unanimité.

Pour : 7 voix

Contre :

Abstentions :

Convention occupation du foyer rural

Une convention d'utilisation des locaux par l'association Foyer Rural est proposée afin de permettre à l'association de pouvoir engager des travaux et demander des subventions auprès d'organismes (CAF ou Msa...).

Voté à l'unanimité

Pour : 7

Contre :

Abstention :

Convention association pétanque

A la demande de la nouvelle association, le Conseil Municipal propose de prêter le terrain ainsi que le local au Club de pétanque. Une demande d'information va cependant être effectuée pour savoir si les pailletons non adhérents au club pourront utiliser le terrain de pétanque en dehors des heures d'utilisation par le club.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de crédit

Pour : 7

Contre :

Abstention :

Virement de crédit intérêts d'emprunts

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 3 070.00
	Total	+ 3 070.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 6071	Compteurs	- 3 070.00
	Total	- 3 070.00

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de crédit

Pour : 7

Contre :

Abstention :

Virement de crédit titres annulés – travaux de route

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
66 / 673	Titres annulés	+ 1818.86
	Total	+ 1818.86

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 6071	Compteurs	- 1818.86
	Total	- 1818.86

Voté à l'unanimité.

Pour : 7

Contre :

Abstention :

Cession d'un terrain communal

La demande de Madame Charlotte GUAIS-HOUDAYER pour l'achat du terrain cadastré A 459 pour 213 m².

Le prix étant de 426 € qui correspond à 2€ du m²,

Cette vente était déjà actée mais il a fallu modifier le nom de l'acquéreur

Les membres du conseil municipal après délibération

Accord avec ce projet, voté à l'unanimité.

Pour : 7

Contre :

Abstention :

Présentation rapports SIAEPA, eau, assainissement collectif, non collectif

Madame Castaing présente le bilan annuel du SIAEPA qui montre les difficultés financières dues

- Aux fuites sur le réseau
- Au mauvais état du réseau
- Aux impayés

Le bilan de l'assainissement non collectif montre encore des difficultés de régularisation.

La facture d'eau des abonnés va subir une augmentation.

Voté à l'unanimité.

Pour : 7

Contre :

Abstention :

Retour commissions intercommunales et communales

Bilan fait par Monsieur Pénot de la situation financière de la *petite enfance* au sein de la CdC

Budget équilibré, on note cependant une baisse généralisée de la fréquentation des crèches.

Questions Diverses

Fin du conseil 20h00

Le secrétaire de séance
André PÉNOT

Le Maire
Jérôme GAUTHIER